



**HAL**  
open science

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?

Maxime Schenkery, Jacques Millery

### ► To cite this version:

Maxime Schenkery, Jacques Millery. Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ? : Cahiers de l'Economie, Série Recherche, n° 141. 2021. hal-03206649

**HAL Id: hal-03206649**

**<https://ifp.hal.science/hal-03206649>**

Preprint submitted on 23 Apr 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# LES CAHIERS DE L'ÉCONOMIE

IFP SCHOOL - IFPEN

N° 141

MARS • 2021

## ÉTUDE & SYNTHÈSE

### CINQUIÈME PÉRIODE À VENIR : LES CERTIFICATS D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE, CATALYSEURS DU COUPLE REPRISE / TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

Les travaux sur la forme que devra prendre la 5ème période de CEE ont continué, suscitant bien des débats, et aboutissant à une première série de propositions rendue publique début février 2021.

Maxime Schenckery  
Jacques Millery

**La collection “Les Cahiers de l’Économie”** a pour objectif de présenter les travaux réalisés à IFP Energies nouvelles et IFP School qui traitent d’économie, de finance ou de gestion de la transition énergétique. La forme et le fond peuvent encore être provisoires, notamment pour susciter des échanges de points de vue sur les sujets abordés. Les opinions exprimées dans cette collection appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement le point de vue d’IFP Energies nouvelles ou d’IFP School. Ni ces institutions ni les auteurs n’acceptent une quelconque responsabilité pour les pertes ou dommages éventuellement subis suite à l’utilisation ou à la confiance accordée au contenu de ces publications.

Pour toute information sur le contenu, contacter directement l’auteur.

**The collection “Les Cahiers de l’Économie”** aims to present work carried out at IFP Energies nouvelles and IFP School dealing with economics, finance or energy transition management . The form and content may still be provisional, in particular to encourage an exchange of views on the subjects covered. The opinions expressed in this collection are those of the authors and do not necessarily reflect the views of IFP Energies nouvelles or IFP School. Neither these institutions nor the authors accept any liability for loss or damage incurred as a result of the use of or reliance on the content of these publications.

For any information on the content, please contact the author directly.

**Pour toute information complémentaire  
For any additional information**

**Victor Court**

IFP School

Centre Economie et Management de l’Energie

Energy Economics and Management Center

victor.court@ifpen.fr

Tél +33 1 47 52 73 17

## *Cinquième période à venir: les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?*

**Analyse et réflexions sur les travaux en cours sur la préparation de la 5<sup>ème</sup> période.**

Dans notre Point de Vue publié au printemps 2020 (« Certificats : marier reprise économique et transition écologique »), nous nous étions attachés à montrer tout l'intérêt du mécanisme de certificats.

Depuis, les travaux sur la forme que devra prendre la 5<sup>ème</sup> période de CEE ont continué, suscitant bien des débats, et aboutissant à une première série de propositions rendue publique début février 2021.

Cette première série de propositions est l'occasion pour nous de continuer notre analyse, en regardant notamment si l'esprit de celle-ci va ou non dans le sens de la logique « couplage reprise / transition » qui nous paraissait intéressante au printemps dernier.



Source : © Aaron Burden

*Nota : le contenu et les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux de ses auteurs, et n'ont pas nécessairement vocation à représenter la position du Centre pour l'Economie et le Management de l'Energie, et plus généralement de IFP Energies Nouvelles ou IFP School.*

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?

### Des avancées depuis le printemps 2020

Dans notre Point de Vue publié au printemps dernier (« Certificats : marier reprise économique et transition écologique »), nous nous étions attachés à montrer tout l'intérêt du mécanisme de certificats. Nous avons ainsi vu comment l'utilisation d'un tel système permettait non seulement de **continuer à favoriser la transition écologique via des incitatifs économiques à une moindre consommation énergétique** et à une baisse des émissions de gaz à effet de serre, mais aussi, si elle était bien calibrée, de **servir de levier de reprise** à des secteurs de l'économie à la fois importants pour la transition et vitaux pour la bonne santé de l'économie française. Pour ce faire, nous avons alors pris plusieurs exemples touchant à des postes clés de la transition écologique : l'isolation des bâtiments, l'évolution des systèmes de chauffage, la construction d'un futur écosystème hydrogène.

Ceci nous avait permis d'étudier plus en détail la mécanique existante des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) afin d'exploiter au mieux les **nouveaux « gisements » dans les secteurs tertiaire, industriel et résidentiel**. Plus spécifiquement, nous avons essayé de donner une représentation quantifiée de gisements intéressants à activer au mieux dans l'optique de favoriser à la fois transition écologique et reprise dans les secteurs vitaux (artisans notamment) pour réaliser cette transition.

Cet exercice nous avait naturellement amenés à émettre une **série d'observations** quant aux positions à prendre pour l'avenir si nous voulions effectivement agir de la manière la plus impactante sur le couple transition / reprise :

- **limiter au maximum les « obstacles non financiers »** identifiés au cours de ces dernières années (simplification des process administratif, de la collecte d'informations, limites des techniques d'isolation par l'intérieur en raison du dérangement causé, ...), et assurer une communication forte et claire sur les règles à respecter, en laissant au maximum au client le choix de son énergie à partir du moment où il atteint le niveau d'économie attendu.
- **« positionner le curseur » des aides financières** de toutes natures (CEE, MaPrimeRénov' ,...) **au niveau maximum** pour chaque catégorie où ces aides peuvent être utilisées, afin que l'investissement restant pour chaque catégorie ne puisse être vu comme bloquant (reste à charge limité à 30%, ou 10% pour la catégorie Grand Précaire).

Les travaux sur la forme que devra prendre la **5<sup>ème</sup> période** de CEE ont depuis continué, suscitent bien des débats, et ont abouti à une **première série de propositions rendue publique début février 2021**.

Cette première série de proposition va pour nous être l'occasion de continuer notre **analyse**, en regardant notamment si l'esprit de ces propositions va plutôt dans le sens de la **logique « couplage reprise / transition »**.

**Comment cette 5<sup>ème</sup> période s'inscrit-elle dans le couple « maximiser la reprise économique tout en accomplissant la transition écologique » ?**

Aborder la question nous amène à réajuster certaines de nos recommandations.

## Favoriser encore plus des travaux d'isolation qui auront un impact énergétique maximal

Il est intéressant de remarquer que c'est précisément avec cet état d'esprit qu'en 2020 nous avons déjà fait un certain nombre de remarques sur l'isolation par l'extérieur (ITE), solution à plus fort impact énergétique que l'isolation par l'intérieur (ITI), et qui était à l'époque peu mise en avant et pas favorisée.

Au-delà des discussions sur la 5<sup>ème</sup> période, les **révisions apportées au printemps 2020 aux fiches de rénovation globale** des maisons et du résidentiel collectif, accompagnées d'un coup de pouce lancé en fin d'année méritent une meilleure communication que celle qui leur est faite actuellement. Elles ont été complétées en fin d'année par la **capacité à appliquer maintenant les décrets issus de la loi Elan**, permettant notamment de proposer des « bouquets de travaux ». Toutes ces mesures sont plutôt encourageantes, car elles vont véritablement dans le sens de privilégier au maximum les travaux à fort impact. Aussi, si ces mesures fonctionnent à terme, le coup de pouce sur l'ITE et la création d'une fiche qui lui serait dédiée (choses qui nous paraissaient intéressantes et que nous avons mises en avant au printemps 2020) ne se justifient dès lors plus<sup>1</sup>.

## Attention au timing et aux modalités de mise en place ...

**Ces mesures favorisant la rénovation globale risquent toutefois de prendre du temps à monter en puissance**, avec notamment la **mise en place d'une filière** complète associée. En effet, la rénovation globale d'un bâtiment nécessite une plus grande coordination, souvent chronophage (audit énergétique, AMO, accréditation COFRAC, installateurs), ceci à un moment où les agents économiques sont fortement tributaires du temps de déclenchement de MaPrimeRénov'. Aussi, cela fait courir, durant le temps de montée en puissance de la mesure, un **risque réel de laisser de trop nombreux artisans avec des « trous d'air » dans leur carnet de commandes, avec des impacts très importants sur la dynamique de travaux correspondante**.

Dans une telle situation, il nous paraît donc **important de pas laisser tomber trop brutalement** l'utilisation de la fiche BAR-EN-102 (Isolation des murs) et des **mécanismes associés qui soutenaient le marché jusque-là**, ceci tant que les processus de mise en place de rénovations globales ne seront pas « bien huilés » pour atteindre leur vitesse de croisière. Le timing de la mise en place d'une nouvelle logique va dès lors devoir être géré avec une grande précaution. Ramener comme c'est prévu actuellement la **fin des « coups de pouce » sur l'isolation** du 31 décembre 2021 (pour des travaux pouvant aller jusqu'en 2022) au 30 juin 2021 peut ainsi créer un risque majeur d'**impacter fortement les décisions de**

---

<sup>1</sup> Il est intéressant de voir que cette volonté de favoriser les approches de rénovation optimisant les résultats en matière d'efficacité se retrouve par ailleurs dans d'autres initiatives, comme le Passeport Efficacité Energétique (<https://www.experience-p2e.org/>), dont les conclusions prometteuses de la première vague d'expérimentation ont été présentées le 10 février dernier.

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Économies d'Énergie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Écologique ?

**travaux** (prises sur un calendrier de moyen terme qui leur est adapté) par les bailleurs sociaux et les ménages en situation de précarité (à qui il est dur de laisser plus de 25% de reste à charge) et de grande précarité (qui ne peuvent supporter que 10% de reste à charge).

Une manière d'**éviter un tel risque** (et l'impact que l'occurrence de celui-ci aurait sur la dynamique des travaux et les emplois) pourrait être de **conserver le timing précédent prévu pour les incitations** « coups de pouce » sur l'isolation, en compensant le fait que ces incitations à multiplicateur comptabilisent des économies supplémentaires « fictives » (en fait des transferts sociaux<sup>2</sup>) par une **augmentation significative des objectifs de la 5<sup>ème</sup> période** à calibrer en conséquence afin de permettre à terme de **réaliser au moins les mêmes économies d'énergies réelles que celles attendues**.

Une telle révision des objectifs nous paraît avoir d'autant plus de sens que les **niveaux envisagés actuellement** (2500 TWh cumac) sont eux-mêmes déjà **difficilement compatibles** avec le maintien de la **dynamique de travaux actuelle**. En effet, on peut observer une importante « **avance** » en termes de rythme de collecte des obligés en ce début d'année 2021<sup>3</sup>. Or cette avance, si elle n'est pas reliée à des objectifs plus ambitieux, risque de **réduire** non seulement la valeur mais surtout les efforts de collecte à court et moyen terme, faisant perdre aux CEE une grande partie de leur efficacité et **mettant en danger la politique de rénovation globale** associée).

## Les bâtiments tertiaires et industriels restent une cible de choix trop peu sollicitée

Dans notre Point de Vue du printemps dernier, nous avons de la même manière suggéré des évolutions de la réglementation permettant de promouvoir, favoriser et augmenter les conditions d'aide sur l'ITE tertiaire, solution qui méritait elle-aussi d'être encouragée.

Là encore, les détails donnés fin 2020 sur l'application du décret tertiaire de la loi Elan (avec la **mise en place de la plateforme Operat de l'ADEME**) vont permettre d'aller beaucoup plus loin en rendant maintenant possible des rénovations d'ampleur importante pour le tertiaire.

Une question se pose toutefois : pourquoi ne pas profiter de cet élan et créer, aux delà des programmes actuels, une **fiche « rénovation globale tertiaire »** BAT-TH-164, sur le modèle résidentiel, qui permettrait à un nombre encore plus grand d'acteurs d'être actifs sur le sujet ? De la même manière, nous avons aussi suggéré l'année dernière de voir tout ce qui pourrait être intelligemment standardisé pour les **bâtiments industriels de caractéristiques similaires au tertiaire** (et qui pouvaient donc profiter de techniques d'isolation voisines de l'ITE), avec la création d'une fiche CEE « isolation de toiture » (équivalente à la fiche BAT-EN-107) qui leur serait destinée (après tout, il existe bien ce genre de fiche avec l'IND-EN-102

<sup>2</sup> Par exemple, lorsque 100 kWh cumac font l'objet d'un « coup de pouce » amenant à les considérer comme équivalent à 150 kWh dans le mécanisme français entre client final, installateur et obligé, ce sont toujours 100 kWh cumac qui sont reportés au sens de l'atteinte de l'objectif fixé par l'article 7 de la directive 2012/27/UE du 25 octobre 2012 relative à l'efficacité énergétique. Il ne s'agit donc que d'un simple mécanisme social de redistribution.

<sup>3</sup> Source : lettre d'information « Certificats d'économies d'énergie » de février 2021 publiée le 1<sup>er</sup> mars par le Ministère de la Transition Écologique

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?

faite pour l'outre-mer...). Il est dommage que ce sujet n'avance que petitement, avec des fiches spécifiques à l'industrie qui, sur des cas simples, restent très (trop ?) lourdes.

Toujours dans un souci de simplification des cas qui permettrait de mobiliser plus d'acteurs, pourquoi ne pas faire pour l'industrie une **fiche « rénovation globale industrie »** ? Ceci permettrait peut-être de commencer à adresser de nouveaux postes encore peu travaillés (car non valorisés), comme par exemple l'optimisation des centrales de traitement d'air.

De manière générale, nous pensons qu'il faut continuer à soutenir la dynamique intéressante actuelle qui favorise la rénovation globale dans tous les secteurs, avec progressivement la fin des fiches CEE spécifiques souvent sur des travaux à beaucoup plus faible impact, et dans une logique de facilitation et de simplification du dispositif des CEE.

## Les mécanismes complémentaires aux CEE sont encore en rodage et risquent de fragiliser les initiatives

C'est justement dans un souci de simplification et de consolidation que nous voyons la **montée en puissance de MaPrimeRénov'** continuer. Un tel effort a du sens et mérite d'être salué. MaPrimeRénov', outil d'incitation intéressant et complémentaire aux CEE, a toutefois eu **du mal à se mettre en place au cours des derniers mois** (bugs informatiques, lenteur du process), et nous espérons que ces problèmes seront corrigés très vite (il lui faudra pour cela organiser le même retour d'expérience que celui qui avait permis aux CEE de se « professionnaliser »), car les dysfonctionnements de départ ont notamment contribué à accentuer la fragilité financière de certains installateurs, ce qui n'est jamais idéal dans une période de crise<sup>4</sup>.

Reste aussi un autre point qui mérite l'attention, à savoir une **communication** qui pêche sur l'utilisation de la combinaison des mécanismes CEE + MaPrimeRénov'. A ce jour, le seul travail intéressant que nous avons vu passer est celui fait par l'ADEME, dont le guide est exemplaire. Il serait à notre avis intéressant qu'une (communication de même type soit organisée au niveau des associations très suivies par leurs membres, comme par exemple la Fédération Française du Bâtiment ou la CAPEB.

Enfin, il est à noter que les mécanismes « coup de pouce » sur les CEE se sont révélés les plus efficaces et incitatifs jusqu'à maintenant. S'ils ne sont pas parfaits (ils comptabilisent des économies d'énergie fictives !) il convient toutefois de voir comment conserver ces mécanismes au cours de la 5<sup>ème</sup> période à venir, car ils amènent une véritable **dynamique** qui compte dans la vitesse avec laquelle les travaux de transformation devront être effectués pour permettre à la France d'honorer ses engagements internationaux en termes d'émissions de gaz à effet de serre.

---

<sup>4</sup> Il est à noter que, de la même manière, des problèmes de fonctionnement avaient été remarqués concernant l'aide « Action logement », elle-même malheureusement gérée de manière séparée à Ma Prime Rénov. Mais ces problèmes n'existent plus en 2021, car le budget de la prime Action Logement a maintenant été redirigé vers le secteur de la santé...

## Le rythme de mise en place de la filière d'électricité décarbonée est-il en phase avec le développement des PAC ?

C'est un gros avantage pour la France de pouvoir **s'appuyer sur son électricité nucléaire et hydraulique décarbonée** afin de pouvoir réduire les émissions liées au chauffage en favorisant le développement des pompes à chaleur (PAC). Notre inquiétude alors était toutefois liée à la **rapidité de la mise en place d'une filière** correspondante qui puisse garantir qualité et volumes en regard de l'ambition du plan actuel.

Les avancées sur ces sujets sont plutôt **lentes**. Rien à ce jour ne permet en effet de **garantir de manière standard la qualité des pompes à chaleur** (notamment via des labels, ainsi qu'un contrat de maintenance à inclure obligatoirement dans la Fiche d'Opérations Standardisées,...) **ainsi que les compétences des techniciens** les installant (obligation d'une certification pour réaliser certaines opérations, encouragement à la formation des techniciens chauffagistes impliqués dans le montage de ces solutions,...).

Cela **freine la qualité de la montée en puissance de la filière PAC** (qui doit déjà tant bien que mal « digérer » des ventes en progression de 20% et plus chaque année pour atteindre le million d'unités), dans un contexte où parallèlement on continue à vouloir avancer vite en « durcissant » l'usage du gaz et du fioul (aucune nouvelle installation gaz ou fioul autorisée dans le neuf à partir de 2022, soit 300 000 à 400 000 logements visés !).

Aussi, dans un souci de garantir de véritable économie d'énergie et d'émissions, il nous paraît important plus généralement de mettre aussi vite que possible en place des systèmes fiables permettant de valider la qualité des travaux et des intermédiaires de la chaîne de valeur des PAC, avec comme objectif de combiner expertise et proximité. A ce titre, nous réinsistons sur l'importance de la **création de labels** ou équivalent qui permettront facilement à un client de comprendre le niveau de qualité de la solution mise en place chez lui.

Plus généralement, c'est l'ensemble des intervenants dans la chaîne dont il va falloir garantir le niveau de qualité<sup>5</sup>. Aussi, tant que cette filière PAC n'est pas mise en ordre de marche pour être montée en puissance à la vitesse requise tout en garantissant la qualité des installations, nous continuerons nos recommandations de conserver des mesures (via la fiche CEE BARTH-106 entre autres, voir des « coups de pouce ») permettant d'accompagner et de faciliter le remplacement de chaudières fioul d'anciennes génération par des chaudières à gaz ou fioul neuves, **sous la stricte condition qu'il s'agisse de chaudières de très haute performance avec un ETAS sup à 92%** (dont on pourra notamment demander une garantie d'efficacité via un label).

---

<sup>5</sup> Ceci peut, par exemple, prendre la forme au niveau du MTES d'une liste de mandataires de qualité reconnues via un nombre minimum de lettres de recommandations par les obligés. On peut aussi imaginer un programme CEE qui imposerait un nouveau label de type « RGE++ » associé à un système de contrôle continu sur la base d'un processus strict à définir incluant des enquêtes de satisfaction clients.

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?

Une telle approche permettra par ailleurs de garder sous contrôle la **gestion du risque lié à la transformation rapide de notre mix énergétique** qui amène à une dépendance supplémentaire vis à vis de l'électricité (la situation actuelle du Texas est là pour nous rappeler l'importance à procéder avec le bon rythme dans ce genre de changement de mix). Pour cela, continuer pendant un temps à disposer d'énergies stockables (gaz, biomasse, voire fioul si nécessaire) peut être une approche réduisant ces risques.

### Un encouragement à traiter en priorité les situations chez les plus précaires, et les « passoires énergétiques »

L'augmentation du niveau des obligations de la 5<sup>ème</sup> période liées à la grande précarité et le choix de les rendre les certificats associés « non convertibles » en certificats classiques semble a priori une bonne chose. Une telle mesure peut en effet amener un meilleur focus des obligés sur les **ménages ayant les situations les plus précaires, chez qui on retrouve la majorité des « passoires énergétiques »**.



Source : © Sarah Dorweiler

Il conviendra cependant de faire attention à **bien calibrer les objectifs de CEE « précaires »** et « classiques » en conséquence, ceci afin d'avoir une situation qui ne soit pas trop déséquilibrée (durant la 1<sup>ère</sup> et la 2<sup>ème</sup> période, de tels déséquilibres avaient créé des « **stop & go** » et amené à un yoyo en termes de prix des CEE, mouvement qui s'était avéré très difficile à gérer pour les acteurs de terrain vendant et réalisant les travaux).

Y-a-t-il eu par ailleurs une **étude d'impact** pour voir quelle « variation de l'effort » cela représenterait chez les différents types d'obligés en fonction de leur type de clientèle habituelle (sachant que les gaziers et pétroliers vont déjà avoir leurs objectifs augmentés significativement) ? Nous n'en avons pas eu connaissance à ce stade.

De la même manière, on peut s'interroger sur **l'absence d'homogénéité entre les catégories** du système CEE et celles de MaPrimeRénov', à un moment où l'on cherche à favoriser la complémentarité des deux systèmes<sup>6</sup>.

<sup>6</sup> Une telle recherche d'homogénéité entre système sera aussi nécessaire dans le cas de l'Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ).

*Cinquième période à venir : les Certificats d'Économies d'Énergie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Écologique ?*

## Une action vers les ménages à revenus élevés maximiserait la relance

Outre leurs vertus sur la réalisation d'économie d'énergie, les CEE sont aussi l'occasion, comme nous avons montré dans notre Point du Vue du printemps 2020, de disposer d'un outil favorisant la reprise économique dans des secteurs critiques pour notre économie plus décarbonée de demain.

Ainsi, augmenter les incitations à travaux en incluant aussi les ménages à revenus élevés présente une opportunité de redonner au secteur de l'artisanat la possibilité de **revenir à un niveau d'activité plus proche de celui d'avant crise du COVID**. D'où notre position à l'époque sur le fait notamment que les travaux d'isolation réalisés dans les règles devraient être mieux couverts pour cette catégorie de ménages aussi, moyennant un montant plus important côté MaPrimeRénov'. Or ceci n'apparaît pas dans la logique des propositions faites actuellement.

De fait, même si MaPrimeRénov' est dite aujourd'hui « ouverte à tous », elle ne concerne toujours pas aujourd'hui les propriétaires bailleurs.

Du chemin reste donc à faire si l'on veut véritablement **actionner ce levier supplémentaire du couple reprise / transition écologique**.

## De manière générale, continuer à récompenser la qualité et à lutter contre la fraude

La fraude doit continuer à être combattue, et ceci en allant au-delà des simples « punitions collectives » (comme cela a été le cas cet été au sujet de l'isolation avec le plafonnement des travaux à 100m<sup>2</sup> <sup>7</sup>). Ces mesures pourraient par exemple consister à créer une plateforme permettant la **consolidation rapide des fraudes déclarées**, ainsi qu'à faire signer une **charte** de type « Engagé pour Faire » par les mandataires. Ceci ne se fera pas sans **impliquer les nombreuses fédérations** concernées, et notamment les fédérations du bâtiment.

De la même manière, dans un souci d'efficacité énergétique maximale, une incitation aux travaux de la meilleure qualité possible aurait du sens. On peut ainsi imaginer des **plafonds différents** dans les barèmes des aides, **selon la solution technique** choisie (ex : 150€/m<sup>2</sup> isolé a du sens pour une solution en laine de bois, mais est un plafond très élevé pour une solution en polystyrène). Ceci pourrait par exemple s'inspirer de ce qui a été fait pour Ma Prime Rénov dans le cas des chaudières biomasse et insert bois indépendants (où la prime est différente en fonction de la matière utilisée).

---

<sup>7</sup> Arrêté du 13 juillet 2020, suite à l'identification d'un nombre croissants de pratiques abusives de la part de certains installateurs (<https://www.moneyvox.fr/immobilier/actualites/80343/maprimerenov-face-aux-arnaques-les-conditions-changent> )

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?

Beaucoup de mesures intéressantes ont été prises ces derniers mois ; il reste maintenant à mieux communiquer sur celles-ci...

Une des mesures majeures a consisté à permettre l'application « en pratique » du décret relatif à la loi Elan dans le secteur tertiaire, qui va aider dans de nombreux domaines. Or comme nous l'avons dit précédemment, très **peu de communications claires** ont été effectuées sur ce sujet en dehors du guide émis par l'ADEME.

Un tel sujet mériterait des pages web dédiées au sein d'un site en « .gouv » à notre avis. Une fois obtenu les premiers retours sur le fonctionnement de la plateforme Operat, pourquoi ne pas aussi monter un programme CEE qui permettra de sensibiliser, former et informer sur ce décret tertiaire, en débloquant un budget de communication spécifique étant donnés les enjeux ? **L'ADEME** à de ce sens un **rôle important à jouer**, car elle est de plus une instance indépendante, légitime et crédible que personne ne pourra taxer d'entente avec un quelconque lobby pétrolier, électrique ou gazier. De plus l'organisation de l'ADEME organise un relais naturel vers les régions.

Au-delà de ce rôle de communication, pourquoi ne pas étudier aussi l'intérêt qu'un organisme comme l'ADEME puisse prendre de plus en plus d'importance dans le rôle de facilitateur au sein d'autres domaines, comme par exemple la complétion des **études de simplification** en cours (avec notamment la mise sous forme homogène de la classification d'un immeuble permettant de rattacher des travaux d'isolation d'un bâtiment collectif à une « catégorie » de ménages).

## Conclusion : des voies prometteuses à suivre, des fondamentaux à continuer à consolider

Les mesures prises ces derniers mois et les discussions actuelles concernant les CEE sont riches de points pertinents qui avancent, ce dont nous nous félicitons et que nos équipes continuerons à suivre de près, le **sujet reprise / transition écologique** étant plus que jamais au centre des débats.

Outre le « réglage » fin à court terme des niveaux d'obligations et incitations (de type « coup de pouce » notamment), il nous paraît ainsi important de **garder en tête certains fondamentaux** :

- Tout d'abord, travailler sur une **meilleure communication** via de multiples canaux, tenant compte dans de la **multiplicité des acteurs** (particuliers, installateurs, obligés, mandataires...) impactés par de l'outil que représentent les CEE mais aussi du **caractère composite** (recherche d'efficacité mais aussi outil indirect de redistribution sociale) de cet outil.

## Cinquième période à venir : les Certificats d'Economies d'Energie, catalyseurs du couple Reprise / Transition Ecologique ?

- La nécessité à terme d'**organiser les marchés de certificats** (via l'Autorité des Marchés Financiers ou d'autres régulateurs, et par l'instauration de mécanismes de traçabilité et de confiance de type blockchain par exemple), si l'on veut saisir l'occasion de s'appuyer sur les certificats comme véritable « outil monétaire » pour généraliser la nécessaire prise en compte d'externalités rendant possible la transition écologique.

### Auteurs :



Dr. Maxime Schenkery

([maxime.schenkery@ifpen.fr](mailto:maxime.schenkery@ifpen.fr))

Maxime Schenkery a plus de 20 ans d'expérience dans l'industrie de l'énergie, à travers une carrière qui l'a amené à bien connaître acteurs publics, sociétés de conseil et entreprises de haute technologie au sein de ce secteur. Il est aujourd'hui Directeur du Centre pour l'Economie et le Management de l'Energie à l'IFP School. Ses sujets de recherche portent sur l'économie de l'énergie ainsi que la modélisation économique des trajectoires de la transition énergétique. Il est docteur en sciences économiques depuis 1994.



Jacques Millery

([jacques.millery@juvoergosum.com](mailto:jacques.millery@juvoergosum.com))

A travers un parcours professionnel international de plus de 20 ans dans le domaine du consulting et des services high tech, Jacques Millery a développé une expérience poussée de la transformation digitale des secteurs « socles » de notre économie, et tout particulièrement de celle du secteur « Energie & Utilities ». Il collabore aujourd'hui avec l'IFP School où il est professeur externe, ainsi qu'avec d'autres grandes écoles, sur les sujets liés à la transition énergétique et au développement durable. Jacques Millery est ingénieur diplômé de l'Ecole Centrale Paris (1990).

*Nota : le contenu et les points de vue exprimés dans le présent document sont ceux de ses auteurs, et n'ont pas nécessairement vocation à représenter la position du Centre pour l'Economie et le Management de l'Energie, et plus généralement de IFP Energies Nouvelles ou IFP School.*

Mars 2021



**Retrouvez toute la collection**

<https://www.ifpenergiesnouvelles.fr/article/les-cahiers-leconomie>



228 - 232 avenue Napoléon Bonaparte  
92852 Rueil-Malmaison  
[www.ifpschool.com](http://www.ifpschool.com)



1-4 avenue de Bois-Préau  
92852 Rueil-Malmaison  
[www.ifpenergiesnouvelles.fr](http://www.ifpenergiesnouvelles.fr)

